

COMPTE-RENDU CGT
REUNION DAM -OS
14 FEVRIER 2019

Représentants administration : DAM : Mr Coquil, Mme Tanchou, Mr De Pontbriand...
Représentants du personnel : CGT:Mr Grillon (SNOPA/CGT), Mr Huis(SNOPA/CGT), Mr Lelièvre(SNOPA/CGT), Mr Pujol (SG Adjoint du SNPAM/CGT)
+ délégations UNSA, CFDT, FSU, FO

En préambule , la CGT a lu et remis une déclaration liminaire ci-jointe.

Les points liés à la signalisation maritime et « Polmar terre » ont été traités dans le compte-rendu du SNOPA joint.

Calendrier AM2022 :

Vous trouverez en PJ le calendrier prévu pour les trois ans à venir et qui apparaît comme fort serré pour 2019. Pour le SNPAM CGT, la mise en œuvre apparaît comme rapide sur 2019 et plus lente sur les deux années suivantes. Comment va s'intercaler le dialogue social dans ce calendrier contraint ?

Analyse du diaporama AM 2022 de janvier 2019 :

Rappelons que notre administration de la mer est portée par 2750 ETP et un budget de 70 millions d'€uros sur le programme 205. Les implantations se trouvent dans 4 DIRM, 20 DDTM, 4 directions de la mer en outre-mer, 1 service mixte en nouvelle Calédonie, 1 direction des territoires à Saint-Pierre-et-Miquelon, 1 service en Polynésie Française, l'ENIM et l'ENSM.

La description ci-dessous définit le projet présenté par l'administration des Affaires Maritimes : **Un projet pour anticiper et s'adapter aux enjeux (écologiques, économiques, numériques...) moderniser nos outils, préserver les compétences et rechercher des économies de moyens publics**

Un diaporama des 12 chantiers métiers et 6 chantiers transversaux nous est fort brièvement présenté, sans rentrer dans les détails . En voici quelques points saillants :

DCS :

En complément du diaporama présenté en novembre dernier, le DAM, monsieur Coquil désirerait mettre en place un DCS à 4 patrouilleurs en métropole, sans autres précisions. Rappelons que depuis son arrivée le DAM affirme que « les vedettes régionales n'assurent pas le service que l'on attend d'elles », bien évidemment la CGT de la mer ne partage pas cette vision qui nous apparaît tronquée et fallacieuse.

Pour la CGT Mer, c'est un changement de paradigme dans l'articulation du DCS. Nous demanderons une rencontre au DAM sur ce sujet.

Inspection des navires :

Le ciblage des visites des navires de moins de 24M, la délégation aux sociétés de classification pour les navires de plus de 24M, l'augmentation des contrôles environnementaux (rejet des fumées, eaux de ballast...), la mise en place de contrôles de deuxième niveau sont des modalités nouvelles d'exercice de la mission de contrôle.

Le SNPAM CGT s'élève contre ces évolutions à l'exclusion des contrôles environnementaux. Les risques de pertes de compétences, de méconnaissance des navires, d'une flotille moins bien suivie sont prégnants. Les professionnels de la mer, les personnels, la CGT mer demandent le retrait pur et simple de cette réforme

Protection sociale et médicale des marins :

Nous constatons un rapprochement avec le régime général tant pour la protection sociale que pour les retraites. **Le SNPAM CGT alerte l'administration sur les difficultés à recruter des médecins**

Guichet unique :

L'aspect central est bien la mise en place de « **points d'accueil maritimes** » dans les **départements** afin de traiter l'ensemble des demandes relatives au marins et aux navires professionnels. **Ces points seront animés par les DIRM compétentes**

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, aucune étude d'impact sur les effectifs et aucune gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières ne nous sont présentés.

Là encore, la DAM ne présente aucun document lié à l'implantation des futurs « Points d'Accueil Maritimes », rien sur leur dotation en moyens humains et financiers. La CGT Mer défendra les missions et droits des agents.

Lycées Professionnels Maritimes :

Les 12 LPM accueillent chaque année entre 90 et 250 élèves en formation initiale et 150 à 450 adultes en formation continue par établissement.

Le SNPAM CGT pense que les moyens de fonctionnement des LPM, leur dotation en enseignants et personnels doivent encore mieux permettre la formation de toutes et tous. La mise en œuvre de la tutelle académique par les DIRM doit être mieux assurée.

ENSAM- Ecole Nationale de Sécurité et d'Administration de la Mer

Une transformation articulée avec la mise en place d'un contrat d'objectif et de performance, le rapprochement avec l'ENSM et la relocalisation de l'ENSAM au Havre(3ème trimestre 2021) forment le projet futur de cet établissement.

Pour le SNPAM CGT aucune information supplémentaire n'a été donnée aux organisations syndicales. Les aspects financiers, ceux relatifs aux ressources humaines et de reconversion n'ont pas été posés. Cela ne convient pas au SNPAM CGT !

ENSM – Ecole Nationale Supérieure Maritime.

L'ENSM a vocation à former des officiers de la marine marchande qualifiés également comme navigants ingénieurs.

L'administration indique qu'un nouveau contrat d'objectifs et de performance sera signé en octobre prochain par nos ministres. Le siège de l'école et les services supports seront intégrés au Havre. Les antennes de St Malo et de Nantes seront maintenues. Des projets immobiliers sur les sites de Nantes, St Malo et Marseille seront mis en œuvre en co-construction entre les différents partenaires

Là encore, aucune présentation détaillée n'est mise en œuvre par l'administration, ce que nous déplorons.

Gestion de la plaisance :

Le développement du portail plaisance après la saison 2019 avec l'intégration des navires fluviaux est à l'ordre du jour. La procédure d'inscription aux permis plaisance est totalement dématérialisée. D'ici fin 2021, des opérateurs privés agréés assureront l'épreuve théorique des permis à l'identique des permis VL et moto. Un ciblage et des plans de contrôle des établissements de formation et des professionnels de la plaisance sera mis en œuvre. De même les nouveaux usages en manière de plaisance seront évalués.

Pour le SNPAM CGT, ces changements de missions, leur impact sur les implantations des unités dans les 20 DDTM et les DM modifieront de manière durable la physionomie de nos services. Là encore, rien n'est précisé en détail, aucune étude d'impact n'est fournie. Nous dénonçons cet état de fait.

Gestion intégrée mer et littoral

Pour l'administration, il convient de concilier l'ensemble des activités et la protection de l'environnement sur un espace en y associant les acteurs concernés, avec comme objectifs d'achever le premier exercice de planification maritime au sein des Conseils maritimes de façade, d'accompagner les différentes collectivités afin de décliner des stratégies de planification à leurs niveaux, de poursuivre le développement des activités économiques du secteur mer, de participer au développement de la connaissance de la mer et de stabiliser et d'orienter l'expertise dans la durée par les organismes tels que le CEREMA, l'IFREMER...

Pour le SNPAM CGT, ces CMF doivent intégrer impérativement dans leurs réflexions un volet social sur l'emploi, son évolution, les conditions de travail...intégrer le développement humain durable en fait

Organisation de l'administration de la mer :

L'administration indique poursuivre sa structuration « en réseau au niveau national ». Elle a pour cela 2 objectifs. L'un est de réorganiser la DAM sur des fonctions de définition de stratégies politiques et de se recentrer vers le pilotage Les autres fonctions seront « renvoyées sur le terrain ». L'autre objectif est la création de nouveaux pôles nationaux de compétences à l'identique du CNSP.

7 pôles sont envisagés mais leurs implantations ne sont pas encore définies sauf dans le cas du réseau d'expertise nationale de sécurité des navires qui aurait une double implantation à Marseille -13- et Le Havre -76- et du centre Polmar/terre qui sera implanté à Brest-29-.

les différents pôles auraient les possibles implantations ci dessous :

Le pôle national des brevets et visas de reconnaissance serait implanté à Bordeaux

Le centre d'expertise et de stockage Polmar/Terre sera implanté à Brest

La gestion technique de tous les navires sera effectuée par l'armement des Phares et Balises. Un réseau d'expertise nationale de sécurité des navires sera mis en place à Marseille et au Havre.

Le CEREMA abandonnerait des missions qui seraient reprises par un pôle qui serait implanté à Brest sans plus de précisions.

Un pôle de méthodologie de ciblage situé à Etel , implantation actuelle du Centre national de surveillance des pêches.

Un pôle d'appui aux lycées Maritimes qui serait implanté à Nantes.

Pour la CGT mer, l'implantation de ces nouveau pôles est le signe d'une organisation nouvelle. Là encore, pas de présentation exhaustive, encore moins d'étude d'impact, ce que déplore la CGT notamment pour les agents !

Réforme de l'encadrement législatif

Le projet de loi d'orientation des mobilités comporte des modifications d'ampleur qui impacteront nos missions, les agents qui les exercent, voire les implantations des unités et services :

Attribution d'un permis d'armement à tous les navires professionnels dans le cadre d'une approche intégrée de la sécurité des navires.

Mise en place d'inspections ciblées sur les navires de moins de 24 mètres à partir des auto-évaluations des armateurs et de la facturation de certains frais.

Adaptation de l'encadrement administratif et social des services côtiers et des petits transports locaux afin de permettre leur développement.

A noter que l'organisation et le financement de la signalisation maritime pourrait se voir rattaché au projet de loi par les parlementaires.

Pour le SNPAM CGT, ces 3 mesures rentrent dans l'esprit de la loi ESSOC (pour une société de confiance). Elles accroissent la responsabilité des armateurs et permettent l'irruption de « micro entrepreneurs » dans le domaine maritime par la simplification administrative. Les contrôles s'exerceront donc « à postériori ». Selon quelles procédures ? Le milieu maritime est dangereux. Nous pensons qu'abandonner les contrôles en amont présente une augmentation des risques pour la sécurité de la navigation. Ces mesures ne recueillent pas notre assentiment.

Accompagnement RH et GPEEC

La DAM mettera en place avec la DRH un accompagnement afin que les « services continuent à être dotés de personnels suffisants et compétents ». Elle envisage de « sécuriser les compétences maritimes ». En outre, elle indique participer aux travaux de la DRH sur la politique de gestion des corps.

Pour le SNPAM CGT, cela est un peu court et manque globalement d'envergure !

Nous avons l'impression que chaque direction travaille dans son coin, sans se contacter, en silo, alors qu'un travail en transversal est nécessaire.

Des restructurations d'ampleur seront prochainement mises en œuvre. Notre direction métiers ne présente aucune étude d'impact sur les personnels alors que celles-ci sont obligatoires en préalable.

La CGT Mer dénonce cet état de fait et demande qu'elles nous soient présentées lors de la prochaine réunion fin avril.

Nous demandons qu'un réel travail de GPEEC soit entamé conjointement par la DRH et la DAM sur tous les corps du domaine maritime, leurs évolutions en terme de volumétrie (besoins exprimés par la DAM, départs en retraite, recrutements, mutations), de la construction de parcours professionnels, notamment par la formation initiale et continue).

Des mesures de restructurations doivent être présentées.

Nous demandons que la DRH soit présente à nos réunions afin d'évoquer les évolutions de leurs travaux en commun avec la DAM sur ces sujets.

Système d'information, numérique, et innovation

L'administration présente un document centré sur les applications métiers. Elle indique vouloir valoriser les « données maritimes », moderniser l'approche « qualité » et « animer une politique favorable à l'innovation interne et à l'expérimentation de nouvelles technologies ».

Pour le SNPAM CGT, nous notons que l'administration ne pose à aucun moment l'irruption de l'intelligence artificielle dans nos procédures métiers. Cela aura des conséquences sur l'évolution future de nos emplois. Là encore aucune perspective ni prospective n'est posée sur la table en terme de recrutements , de modification de l'exercice des missions. Nous demandons des explications complémentaires.

Coordination ministérielle des politiques en mer

Le DAM indique favoriser la coopération entre les directions de l'administration centrale. En outre la communication avec les publics extérieurs au ministère sera renforcée.

Le CNML est relancé depuis janvier

Financements :

Ces chantiers seront financés par 29,8 millions d'Euros sur la période 2018/2022.

Un complément de 19,1 millions d'Euros sera mis en place par le FEAMP

Des dossiers de subventions sont déposés au fond de transformation publique interministériel afin de financer différentes actions

Réorganisation de la DAM :

Au vu des documents présentés, la réorganisation de la DAM porte sur un recentrage vers la construction stratégique des politiques publiques de la mer.

Échéances pêche pour la période 2019-2022

Voir document joint sur les profondes évolutions prévues pour les professionnels de la pêche.

En conclusion, le SNPAM/CGT vous recommande d'être attentif aux évolutions à venir. La CGT MER sera à vos cotés pour vous défendre.

Prochaine réunion DAM /OS : 25 avril 2019 de 10h à 13h30 tour Séquoia salle 14A

A Paris le 20 février 2019.